Union Nationale des Syndicats Autonomes

UD UNSA de la Marne
Gilles BOURSCHEIDT
Secrétaire Départemental

Reims, le 26 mars 2019

à Monsieur le Préfet de la Marne

Préfecture de Châlons-en-Champagne

Objet : Projet de loi réformant la Fonction Publique

Monsieur le Préfet,

Le projet de Loi réformant la Fonction Publique vient d'être présenté aux organisations syndicales lors de la dernière réunion du Conseil Commun de la Fonction Publique, le 15 mars.

L'UNSA Fonction Publique, ainsi que les organisations syndicales représentatives (CFTC, CGC, CGT, FAFP, FSU, Solidaires) ont manifesté leur vive inquiétude à l'exposé des mesures annoncées et ont affirmé de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction Publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général.
Depuis de nombreux mois, en dépit de leurs revendications et propositions, nous constatons que le pouvoir exécutif poursuit une politique néfaste pour la population, pour les missions publiques et pour les agent·e·s. Le gouvernement pratique le double langage en prônant la modernisation de la Fonction publique et le respect des agent·e·s public·que·s, alors même qu'il ne revalorise pas leur rémunération, qu'il supprime des postes et veut affaiblir leurs droits et garanties.

Les personnels, avec leurs organisations, n'acceptent toujours pas le gel de la valeur du point d'indice et les pertes considérables de pouvoir d'achat, le rétablissement du jour de carence et les 120 000 nouvelles suppressions d'emplois envisagées. À de multiples reprises, nos organisations se sont opposées à ces mesures et ont mis sur la table des propositions alternatives.

Poursuivant leur passage en force, toujours sans écouter les organisations syndicales, le Président de la République et le gouvernement comptent faire adopter au Parlement, d'ici au début de l'été, une loi dite de transformation de la Fonction Publique dont nombre de dispositions ont une portée très grave tant pour les agent·e·s et les citoyen·ne·s que pour l'avenir de la Fonction publique.

Il en est ainsi, par exemple, de la mise en place d'une instance unique en lieu et place des comités techniques et CHSCT, instance qui va diluer et amoindrir les actions dans des domaines essentiels de

la sécurité et de la vie au travail. C'est aussi le cas avec la suppression des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité, mesure qui va favoriser une gestion opaque et priver les personnels de recours contre l'arbitraire.

Avec le recours accru à tous les niveaux au contrat, c'est l'égalité d'accès aux emplois publics et les garanties de neutralité de l'agent public qui sont menacées, tandis que la précarité sera encore aggravée avec des contrats de mission à durée déterminée pouvant être rompu à tout moment.

L'UNSA constate donc, dans ce projet, la diminution drastique des droits des agents publics.

Monsieur le Préfet, l'UNSA vous demande de faire remonter au plus haut niveau de l'Etat, l'absolue nécessité de retirer ce projet de loi et d'ouvrir de toute urgence des négociations sur de nouvelles bases.

Fidèles serviteurs de l'Etat, des services Hospitaliers, des services Territoriaux, les agents publics qu'ils soient fonctionnaires sous statut ou sous contrat, méritent une bien meilleure considération de leur employeur.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Gilles BOURSCHEIDT, secrétaire UD UNSA Marne,

Aline GEERAERTS, coordonnatrice UNSA Marne Fonction Publique, Unsa Education

Stéphane COMTE, coordonnateur UNSA Marne Fonction Publique Hospitalière,

Danielle GERMEMONT, coordonnatrice UNSA Marne Fonction Publique Territoriale,

Jean-Michel ALAVOINE, secrétaire adjoint Unsa, UNSA Education, Enseignants de l'UNSA

Contact UD51 Fonction Publique: 06 14 25 31 19 Aline GEERAERTS